

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ECOLE

Madame, Monsieur,

Vous venez de recevoir le matériel de vote pour les élections des Représentants de parents d'élèves. Il comporte les pièces suivantes :

- 2 bulletins de vote (Chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, dispose d'un suffrage pour le RPI, sauf s'il s'est vu retirer l'autorité parentale)
- 2 enveloppes bleues.

Merci de bien suivre les consignes de vote:

1 ^o) 	1. Mettre la bulletin dans une enveloppe (A). Ne rien inscrire sur cette enveloppe.
2 ^o) 	2. Glisser l'enveloppe A dans une autre enveloppe (B).
3 ^o) 	3. Fermer l'enveloppe B et inscrire d'un côté "Election de parents d'élèves " et de l'autre: votre nom, prénom, adresse et signature .

Vous devez voter pour la liste complète.

Les bulletins avec des noms barrés sont comptés comme nuls.

Les enveloppes seront envoyées par la poste ou **remis soit par l'électeur, soit par l'élève, aux enseignants** dans l'école de l'aîné de la fratrie Les votes parvenus ou remis après la clôture du scrutin seront déclarés nuls.